



Élu-e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

Conseil municipal du 15 avril 2024

Intervention de **Simon BRUNEAU**

Délibération 14 : AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

Mesdames et Messieurs,

Nous voterons pour cette délibération, en particulier nous nous félicitons que vous preniez un risque juridique en n'attendant pas la parution au journal officiel du décret pour l'instauration officielle de l'ASA PMA.

Mais aujourd'hui, nous voulons aborder avec vous une incompréhension, pourquoi vous ne voulez pas expérimenter la mise en place du congé menstruel ?

Nous vous l'avions demandé il y a un an, et vous nous aviez annoncé que vous alliez le mettre en place rapidement.

Lors de la préparation du conseil municipal, votre première réponse a été de mentionner un risque juridique. Cependant, quels seraient les éventuels préjudices pour la commune dans cette situation ?

Nous pensons qu'au contraire, la commune peut gagner :

à la fois de manière générale, en participant avec d'autres communes à mettre la pression sur le gouvernement pour obtenir une loi qui vise à améliorer et à garantir la santé et le bien-être des femmes au travail.

Et en tant qu'administration, en levant le tabou sur les règles douloureuses pour avancer vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Dans une tribune, publiée le 6 février dernier, plusieurs maires de tous bords politiques ont appelé à une généralisation du congé menstruel, je cite :

*« Parce qu'une femme sur deux entre 15 ans et 49 ans est concernée par des règles douloureuses, soit sept millions de femmes en France. Et 65 % des femmes ont rencontré des difficultés liées à leurs règles au travail, 35 % confirment que leurs douleurs menstruelles ont un impact négatif sur leur travail, et 44 % des femmes ont déjà manqué le travail en raison des menstruations.*





Élu-e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

*Ces douleurs invisibilisées touchent la santé physique et mentale de la moitié des femmes. Privées de la reconnaissance de leur souffrance, elles travaillent sans bénéficier d'aucun aménagement. »*

Est-ce que vous vous êtes renseignés auprès de villes similaires à la nôtre sur comment leur expérimentation se passait ?

Je vous remercie de votre attention

(1) Source : enquête Ifop de septembre 2022



Citoyen-nés  
engagé-es